

**Lundi 16 juin 2014**

**Procès-verbal** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal tenue le lundi 16 juin 2014, à 20 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :  
André Laforest, Isabelle Chouinard, Réjean Pelletier, Francine Soucy, Marjolaine Emond et Rémi Pelletier sous la présidence de Monsieur Rénald Bernier, maire formant quorum.

Étaient présents également Mesdames Louise St-Pierre, greffière et Gina Dionne, trésorière ainsi que Monsieur Jean Langelier, directeur général.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Constatant que les membres du conseil sont tous présents et forment quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2014-06-230**

**LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.**

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour.
3. Autorisation de paiement de cachets d'artistes pour le spectacle du 3 juillet 2014.
4. Augmentation de la petite caisse du Service des loisirs.
5. Mandat au maire et à la greffière pour signer un avenant au contrat de services professionnels pour la surveillance géotechnique des travaux de réfection de la rue Taché et du boulevard Hébert (phase 2).
6. Mandat au maire et à la greffière pour signer un avenant au contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection de la rue Taché et du boulevard Hébert (phase 2)
7. Acceptation d'ordres de changement dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Taché et du boulevard Hébert (phase 2).
8. Demande de permis d'exécution de travaux au Canadien National dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Taché et du boulevard Hébert (phase 2).
9. Mandat au maire et à la greffière pour signer un contrat avec le Canadien National à l'égard d'une conduite d'aqueduc souterraine.
10. Mandat au maire et à la greffière pour signer un contrat avec le Canadien National à l'égard d'une conduite d'égout sanitaire souterraine.
11. Embauche de Madame Lina Veilleux à titre d'adjointe administrative surnuméraire au Service des travaux publics.
12. Période de questions.
13. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Soucy

et résolu unanimement de l'adopter en ajoutant cependant les items suivants :  
11.1 « Embauche de Madame Isabelle Ancil à titre d'ouvrière d'entretien saisonnière au Service des travaux publics » et 11.2 « Acceptation définitive des travaux de construction du gazebo et libération de la retenue de garantie ».

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2014-06-231

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE CACHETS D'ARTISTES POUR LE SPECTACLE DU 3 JUILLET 2014.**

---

CONSIDÉRANT la planification par le Service des loisirs d'un spectacle le 3 juillet 2014 sur la scène du gazebo situé au parc Ernest-Oullet;

CONSIDÉRANT que l'artiste retenu pour ce spectacle doit être payé le jour même de sa prestation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'un montant de 750,00 \$ à Monsieur Robin Pellerin pour le spectacle du 3 juillet 2014 sur la scène du gazebo.

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

2014-06-232

**AUGMENTATION DE LA PETITE CAISSE DU SERVICE DES LOISIRS.**

---

CONSIDÉRANT l'organisation des festivités de la Fête Nationale par le Service des loisirs;

CONSIDÉRANT la demande du Service des loisirs d'augmenter le montant de leur petite caisse afin de payer certaines dépenses relatives à la Fête Nationale et d'avoir l'argent nécessaire à la préparation des diverses petites caisses pour la tenue de l'événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement :

- d'autoriser l'augmentation d'un montant de 2 000 \$ de la petite caisse du Service des loisirs à l'occasion de la Fête Nationale;
- d'exiger la production par le Service des loisirs d'un état des dépenses à la fin de l'activité de la Fête Nationale.

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

2014-06-233

**MANDAT AU MAIRE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UN AVENANT AU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE GÉOTECHNIQUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE TACHÉ ET DU BOULEVARD HÉBERT (PHASE 2).**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2013-09-387 de ce conseil octroyant à 9091-9598 Québec inc. (Transport Pierre Dionne) le contrat de réalisation des travaux de réfection des infrastructures de la rue Taché et du boulevard Hébert (phase 2);

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2013-09-403 de ce conseil octroyant le contrat de services professionnels pour la surveillance géotechnique des travaux de réfection des infrastructures de la rue Taché et du boulevard Hébert (phase 2) à la firme Inspec-Sol inc.;

CONSIDÉRANT le report de la réalisation des travaux au printemps 2014;

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter des modifications au contrat intervenu avec Inspec-Sol afin de tenir compte des changements apportés au calendrier d'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT le projet d'avenant soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes de l'avenant à intervenir au contrat existant entre la Ville et la firme Inspec-Sol inc. pour la surveillance géotechnique des travaux de réfection des infrastructures de la rue Taché et du boulevard Hébert (phase 2);
- de mandater Monsieur Rénaud Bernier, maire et Me Louise St-Pierre, greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ledit avenant.

\_\_\_\_\_  
Rénaud Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

2014-06-234

**MANDAT AU MAIRE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UN AVENANT AU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE TACHÉ ET DU BOULEVARD HÉBERT (PHASE 2).**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2013-09-387 de ce conseil octroyant à 9091-9598 Québec inc. (Transport Pierre Dionne) le contrat de réalisation des travaux de réfection des infrastructures de la rue Taché et du boulevard Hébert (phase 2);

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2013-09-399 de ce conseil octroyant le contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection des infrastructures de la rue Taché et du boulevard Hébert (phase 2) à Roche Ltée, Groupe-Conseil;

CONSIDÉRANT le report de la réalisation des travaux au printemps 2014;

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter des modifications au contrat intervenu avec Roche afin de tenir compte des changements apportés au calendrier d'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT le projet d'avenant soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marjolaine Emond

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes de l'avenant à intervenir au contrat existant entre la Ville et la firme Roche Ltée, Groupe-Conseil pour la surveillance des travaux de réfection des infrastructures de la rue Taché et du boulevard Hébert (phase 2);
- de mandater Monsieur Rénaud Bernier, maire et Me Louise St-Pierre, greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ledit avenant.

\_\_\_\_\_  
Rénaud Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

2014-06-235

**ACCEPTATION D'ORDRES DE CHANGEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE TACHÉ ET DU BOULEVARD HÉBERT (PHASE 2).**

---

CONSIDÉRANT le règlement 236-2013 décrétant la réalisation de travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie de la rue Taché et du boulevard Hébert (phase 2) et autorisant un emprunt de 4 991 706 \$ pour en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT la résolution 2013-09-387 de ce conseil octroyant le contrat pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie de la rue Taché et du boulevard Hébert à 9091-9598 Québec inc. (Transport Pierre Dionne) pour un montant de 3 066 426,89 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'ordre de changement numéro 1 émis le 2 mai 2014 par Monsieur Éric Bélanger, ingénieur de Roche Ltée, Groupe-Conseil relativement au retrait du Draincotex pour la réalisation du drainage de la structure de la chaussée diminuant le coût initial du contrat de 3 915,63 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'ordre de changement numéro 2 émis le 2 mai 2014 par Monsieur Éric Bélanger, ingénieur de Roche Ltée, Groupe-Conseil relativement à l'ajout de divers travaux relatifs au raccordement de conduites extérieures vers le réseau pluvial, à l'ajout d'une traverse piétonnière au coin de la rue Taché et de l'avenue Chapleau ainsi qu'à l'ajout d'une entrée de service pour la propriété sise au 648, rue Taché pour un coût additionnel au contrat initial de 9 774,90 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'ordre de changement numéro 3 émis le 2 mai 2014 par Monsieur Éric Bélanger, ingénieur de Roche Ltée, Groupe-Conseil relativement à l'ajout de la maîtrise d'œuvre par Transport Pierre Dionne des travaux de pavage exécutés par l'entrepreneur spécialisé sur la portion de la route 230 pour un coût additionnel au contrat initial de 2 587,50 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'ordre de changement numéro 4 émis le 16 mai 2014 par Monsieur Éric Bélanger, ingénieur de Roche Ltée, Groupe-Conseil relativement au remplacement de deux panneaux à messages variables par deux panneaux à messages fixes diminuant le coût initial du contrat de 10 180,00 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Jean Langelier, directeur général datée du 16 juin 2014 d'approuver le paiement des coûts supplémentaires engendrés par les ordres de changement numéros 2 et 3, le tout conformément à l'article 11.1 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Saint-Pascal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Soucy

et résolu unanimement de ratifier les termes des ordres de changement numéros 1 à 4 et de mandater Monsieur Jean Langelier, directeur général, à signer pour et au nom de la Ville, lesdits ordres de changement.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2014-06-236

**DEMANDE DE PERMIS D'EXÉCUTION DE TRAVAUX AU CANADIEN NATIONAL DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE TACHÉ ET DU BOULEVARD HÉBERT (PHASE 2).**

---

CONSIDÉRANT la mise en place d'une conduite d'aqueduc et d'une conduite d'égout sanitaire sous la voie ferrée propriété du Canadien National dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Taché et du boulevard Hébert (phase 2);

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Ville de détenir un permis d'exécution de travaux délivré par le Canadien National dans de telles circonstances;

CONSIDÉRANT la demande de permis d'exécution de travaux complétée par Monsieur Jean Langelier, directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Laforest

et résolu unanimement d'autoriser le dépôt d'une demande de permis d'exécution de travaux auprès du Canadien National pour la mise en place de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sous la voie ferrée dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Taché et du boulevard Hébert (phase 2) et de mandater Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, ladite demande.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2014-06-237

**MANDAT AU MAIRE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UN CONTRAT AVEC LE CANADIEN NATIONAL À L'ÉGARD D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SOUTERRAINE.**

---

CONSIDÉRANT la mise en place d'une conduite d'aqueduc souterraine de 250 mm de diamètre sous la voie ferrée propriété du Canadien National dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Taché et du boulevard Hébert (phase 2);

CONSIDÉRANT la demande de permis d'exécution de travaux autorisée par la résolution numéro 2014-06-236 de ce conseil auprès du Canadien National;

CONSIDÉRANT le projet de contrat soumis à la Ville par le Canadien National accordant à la Ville le privilège d'installer, d'utiliser et d'entretenir une conduite d'aqueduc dans l'emprise du chemin de fer pour une période de dix (10) ans moyennant le paiement d'une somme forfaitaire de 2 050,00 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes du contrat à intervenir avec le Canadien National permettant l'installation, l'utilisation et l'entretien d'une conduite d'aqueduc de 250 mm de diamètre dans l'emprise du chemin de fer et de mandater le maire, Monsieur Rénald Bernier et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat;

- d'autoriser le paiement d'une somme de 2 050,00 \$ excluant les taxes au Canadien National à même le règlement numéro 236-2013 décrétant la réalisation des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie de la rue Taché et du boulevard Hébert (phase 2) et autorisant un emprunt de 4 991 706 \$ pour en acquitter les coûts.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2014-06-238**

**MANDAT AU MAIRE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UN CONTRAT AVEC LE CANADIEN NATIONAL À L'ÉGARD D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE SOUTERRAINE.**

---

CONSIDÉRANT la mise en place d'une conduite d'égout sanitaire de 300 mm de diamètre sous la voie ferrée propriété du Canadien National dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Taché et du boulevard Hébert (phase 2);

CONSIDÉRANT la demande de permis d'exécution des travaux autorisée par la résolution numéro 2014-06-236 de ce conseil auprès du Canadien National;

CONSIDÉRANT le projet de contrat soumis à la Ville par le Canadien National accordant à la Ville le privilège d'installer, d'utiliser et d'entretenir une conduite d'égout sanitaire dans l'emprise du chemin de fer pour une période de dix (10) ans moyennant le paiement d'une somme forfaitaire de 2 050,00 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Laforest

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes du contrat à intervenir avec le Canadien National permettant l'installation, l'utilisation et l'entretien d'une conduite d'égout sanitaire de 300 mm de diamètre dans l'emprise du chemin de fer et de mandater le maire, Monsieur Rénald Bernier et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat;
- d'autoriser le paiement d'une somme de 2 050,00 \$ excluant les taxes au Canadien National à même le règlement numéro 236-2013 décrétant la réalisation des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie de la rue Taché et du boulevard Hébert (phase 2) et autorisant un emprunt de 4 991 706 \$ pour en acquitter les coûts.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2014-06-239**

**EMBAUCHE DE MADAME LINA VEILLEUX À TITRE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.**

---

CONSIDÉRANT le retour de Madame Mélanie Ouellet, adjointe administrative à la direction générale et au Service du greffe le 28 juillet prochain;

CONSIDÉRANT son remplacement par Madame Diane Caron qui occupe habituellement le poste d'adjointe administrative au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la période de vacances estivales des adjointes administratives à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que la dotation de tous les postes émanant du diagnostic organisationnel établi par Monsieur Michel Larouche, CRH n'est pas entièrement complétée;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Jean Langelier, directeur général datée du 16 juin 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Madame Lina Veilleux à titre d'adjointe administrative surnuméraire au Service des travaux publics pour la période du 16 juin au 29 août 2014 au taux horaire de 15,55 \$ et aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2014-06-240**

**EMBAUCHE DE MADAME ISABELLE ANCTIL À TITRE D'OUVRIÈRE D'ENTRETIEN SAISONNIÈRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.**

---

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer les ouvriers d'entretien réguliers durant la période estivale afin de disposer du personnel suffisant pour répondre aux besoins du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Jean Langelier, directeur général datée du 16 juin 2014 de rappeler au travail Madame Isabelle Anctil au lieu d'embaucher un étudiant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Soucy

et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Madame Isabelle Anctil à titre d'ouvrière d'entretien saisonnière au Service des travaux publics pour la période du 16 juin au 17 octobre 2014 au salaire de 15,52 \$/heure et aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2014-06-241**

**ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GAZEBO ET LIBÉRATION DE LA RETENUE DE GARANTIE.**

---

CONSIDÉRANT le règlement numéro 237-2013 décrétant des dépenses en immobilisations au Parc Ernest-Ouellet et autorisant un emprunt de 160 000 \$;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2013-11-423 de ce conseil octroyant un contrat à Construction Dumais et Pelletier inc. pour la construction d'un gazebo au Parc Ernest-Ouellet au montant de 95 725 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2013-12-559 de ce conseil procédant à l'acceptation provisoire des travaux de construction du gazebo au Parc Ernest-Ouellet;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Yannick Michaud, ingénieur d'Actuel Conseil inc. d'accepter définitivement les travaux de construction du gazebo et de libérer la retenue de garantie au montant de 9 503,08 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marjolaine Emond

et résolu unanimement d'accepter définitivement les travaux de construction du gazebo au Parc Ernest-Ouellet en date du 6 juin 2014 et d'autoriser le paiement d'un montant de 9 503,08 \$ incluant les taxes à Construction Dumais et Pelletier inc.

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

**2014-06-242**      **PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Aucune question.

**2014-06-243**      **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.**

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 21 h 00.

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière